

Etats financiers annuels de SICAV

SANADETT SICAV

SANADETT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 avril 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Mahmoud ZAHAF.

BILAN ARRETE AU 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
(Exprimé en dinars) PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 380 590,649	8 465 307,830
b- Obligations et valeurs assimilées	116 461 214,877	113 641 893,607
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	10 625 600,010	15 966 152,040
b- Disponibilités	6 205 606,226	32 765 651,920
AC3- Créances d'exploitation	463 334,674	34 339,203
TOTAL ACTIF	140 136 346,436	170 873 344,600
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	31 737,392	105 060,528
PA2- Autres créditeurs divers	71 815,111	662 542,325
TOTAL PASSIF	103 552,503	767 602,853
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	134 635 824,038	163 088 244,872
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	831,668	618,371
b- Sommes distribuables de l'exercice	5 396 138,227	7 016 878,504
ACTIF NET	140 032 793,933	170 105 741,747
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	140 136 346,436	170 873 344,600

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u>
	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	315 993,069	388 447,624
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 641 586,283	5 730 935,510
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 782 391,927	4 136 249,141
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	7 739 971,279	10 255 632,275
CH 1- Charges de gestion des placements	1 007 180,935	1 253 879,801
REVENU NET DES PLACEMENTS	6 732 790,344	9 001 752,474
CH 2- Autres charges	231 682,032	279 501,494
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 501 108,312	8 722 250,980
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-1 104 970,085	-1 705 372,476
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5 396 138,227	7 016 878,504
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)	1 104 970,085	1 705 372,476
Variation des plus (ou moins) values potentielles		
- sur titres	93 891,813	7 499,067
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des		
- titres	162 118,252	49 965,321
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 757 118,377	8 779 715,368

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2016**

(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	6 501 108,312	8 722 250,980
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	93 891,813	7 499,067
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	162 118,252	49 965,321
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-6 536 351,592	-7 738 336,375
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	186 984 743,968	268 518 378,164
_ Régularisation des sommes non distribuables	102 018,681	105 297,503
_ Régularisation des sommes distribuables	7 250 451,778	11 266 048,051
b- Rachats		
_ Capital	-215 648 887,123	-312 533 730,821
_ Régularisation des sommes non distribuables	-146 306,425	-127 947,696
_ Régularisation des sommes distribuables	-8 835 735,478	-13 871 397,693
VARIATION DE L'ACTIF NET	-30 072 947,814	-45 601 973,499
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	170 105 741,747	215 707 715,246
b- en fin de l'exercice	140 032 793,933	170 105 741,747
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	1 565 496	1 988 084
b- en fin de l'exercice	1 290 385	1 565 496
VALEUR LIQUIDATIVE	108,520	108,659
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,00%	4,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique (dettes sur opérations de pension livrée) et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016 - 78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, SANADETT SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 487 583,123 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP SALAMETT Plus	40 000	419 233,846	423 920,000	0,30%
FCP AXIS AAA	3 000	314 342,694	310 089,000	0,22%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	624 803,760	0,45%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	513 645,000	0,37%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 664,715	312 900,000	0,22%
SICAV AXIS TRESORERIE	20 200	2 154 671,324	2 166 914,600	1,55%
GENERALE OBLIG SICAV	6 000	619 918,520	615 786,000	0,44%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377,330	195 202,944	0,14%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 943	198 038,332	205 099,194	0,15%
SICAV ENTREPRISE	9 628	984 749,347	1 012 230,151	0,72%
Total		6 322 171,633	6 380 590,649	4,56%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif Net
AIL 2012/1	10 000	200 000,000	205 780,415	0,15%
AIL 2013-1	20 000	800 000,000	824 500,340	0,59%
AMEN BANK 2006	30 000	300 000,000	311 633,849	0,22%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	419 976,000	433 439,012	0,31%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	600 000,000	620 712,329	0,44%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	1 066 300,000	1 077 386,483	0,77%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 699 100,000	2 736 113,725	1,95%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	1 000 000,000	1 011 159,518	0,72%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	600 000,000	607 735,154	0,43%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	800 000,000	839 714,098	0,60%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	500 000,000	503 324,932	0,36%
ATB 2007/1	50 000	3 200 000,000	3 296 861,212	2,35%
ATB SUB 2009	50 000	1 875 000,000	1 921 429,068	1,37%
ATL sub 2008 7%	15 000	600 000,000	612 151,233	0,44%
ATL 2010/2	35 000	700 000,000	700 161,065	0,50%

ATL 2011	30 000	1 800 000,000	1 879 426,230	1,34%
ATL 2012/1	25 700	514 000,000	528 896,142	0,38%
ATL 2013/1	20 000	1 600 000,000	1 660 570,301	1,19%
ATL 2013/2	30 000	2 400 000,000	2 415 202,350	1,72%
ATL 2014/1	3 700	222 000,000	232 300,800	0,17%
ATL 2014/2	20 000	2 000 000,000	2 073 137,534	1,48%
ATL 2014/3 CA	30 000	2 400 000,000	2 530 371,148	1,81%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 030 904,110	0,74%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	1 142 800,000	1 185 922,398	0,85%
ATTIJARI LEASING 2011	15 000	300 000,000	312 799,864	0,22%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	200 000,000	200 371,226	0,14%
ATTIJARI LEASING 2014/1	2 000	120 000,000	123 976,767	0,09%
BH 2009	40 000	2 460 000,000	2 460 272,401	1,76%
BNA SUB 2009	15 000	799 785,000	825 255,245	0,59%
BTE 2009	30 000	900 000,000	911 184,658	0,65%
BTE 2010	20 000	800 000,000	809 198,361	0,58%
BTE 2011	33 000	1 980 000,000	2 058 530,176	1,47%
BTK 2009 A	5 000	71 450,000	73 748,500	0,05%
BTK 2009 B	35 000	1 400 000,000	1 446 947,891	1,03%
BTK 2009 C	10 000	599 800,000	620 327,082	0,44%
CHO 2009	7 000	262 500,000	263 738,189	0,19%
CIL 2012/1	10 000	200 000,000	207 285,479	0,15%
CIL 2012/2	20 000	800 000,000	835 689,617	0,60%
CIL 2013/1	5 000	200 000,000	200 797,808	0,14%
CIL 2014/1	5 000	300 000,000	308 026,230	0,22%
CIL 2014/2	10 000	800 000,000	844 786,011	0,60%
CIL 2015/1	4 000	320 000,000	330 730,959	0,24%
CIL 2015/2	5 000	400 000,000	404 225,315	0,29%
CIL SUB 2008	10 000	600 000,000	633 468,852	0,45%
EL WIFAK 2013 TF	10 000	400 000,000	415 102,247	0,30%
EL WIFAK 2013 TV	9 000	360 000,000	372 012,504	0,27%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TF	10 000	200 000,000	202 810,959	0,14%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TV	10 000	200 000,000	202 602,323	0,14%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	15 000	900 000,000	939 074,597	0,67%
HANNIBAL LEASE 2013/1	20 000	800 000,000	824 690,341	0,59%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	1 000 000,000	1 049 481,967	0,75%
HANNIBAL LEASE 2014/1	25 000	1 500 000,000	1 515 844,932	1,08%
HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	800 000,000	833 213,370	0,60%

HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	500 000,000	524 001,644	0,37%
STB 2008/1 CAT D	50 000	3 400 000,000	3 507 571,827	2,50%
STB 2008/2 6.5%	35 000	1 968 750,000	2 057 698,770	1,47%
STB 2010/1	60 000	2 400 000,000	2 473 933,992	1,77%
STB 2011 SUB	20 000	1 200 000,000	1 249 486,164	0,89%
TUN LEASING 2011/3	30 000	600 000,000	624 819,174	0,45%
TUN LEASING 2012/1	20 000	400 000,000	411 412,892	0,29%
TUN LEASING 2012/2	10 000	400 000,000	418 462,496	0,30%
TL SUB 2013	20 000	800 000,000	827 729,067	0,59%
TL 2013/1	10 000	400 000,000	404 930,718	0,29%
TL SUB 2013/2	10 000	600 000,000	628 646,151	0,45%
TL 2014/1	20 000	2 000 000,000	2 079 903,562	1,49%
TL 2014/2	20 000	2 000 000,000	2 005 812,603	1,43%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 001 998,904	0,72%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT C	10 000	1 000 000,000	1 046 032,877	0,75%
UBCI 2013	10 000	800 000,000	825 635,068	0,59%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	533 130,000	543 931,095	0,39%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	3 250 000,000	3 320 007,671	2,37%
UIB 2011	20 000	1 000 000,000	1 014 725,962	0,72%
UIB 2011/2	22 000	942 480,000	983 456,672	0,70%
UIB 2012/1	20 000	1 142 600,000	1 198 783,600	0,86%
UIB SUB 2015	10 000	800 000,000	825 561,425	0,59%
UNIFACTOR 2013	20 000	800 000,000	808 656,149	0,58%
UNIFACTOR 2015	12 500	1 250 000,000	1 307 348,060	0,93%
Total		77 299 671,000	79 555 573,860	56,81%

b.2 Les parts en fonds communs de créances

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
FCC BIAT-Credim1PP2	1500	202 885,500	204 045,243	0,15%
Total		202 885,500	204 045,243	0,15%

b.3 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
BTA 5.5% Octobre 2020	2000	1 958 254,800	1 977 301,375	1,41%
BTA 6% avril 2023	500	486 397,850	503 691,001	0,36%
BTA 6% avril 2023	500	487 236,650	504 529,801	0,36%

BTA 6% avril 2023	1 500	1 464 286,800	1 516 166,252	1,08%
BTA 6% avril 2023	1000	977 469,550	1 012 055,851	0,72%
BTA 6% avril 2023	500	489 371,935	506 665,086	0,36%
BTA 6% avril 2023	500	488 946,490	506 239,641	0,36%
BTA 6% janvier 2024	2000	1 913 881,900	1 983 054,503	1,42%
BTA 6% janvier 2024	2000	1 917 548,200	1 986 720,803	1,42%
BTA 6% janvier 2024	2000	1 919 379,000	1 988 551,603	1,42%
BTA 6% janvier 2024	1 000	960 604,900	995 191,201	0,71%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	972 957,000	983 865,493	0,70%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	971 122,750	982 031,243	0,70%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	972 041,500	982 949,993	0,70%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	483 932,185	489 386,432	0,35%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	484 630,900	490 085,147	0,35%
BTA 6.7% Avril 2028	15 000	14 640 190,200	15 219 510,748	10,87%
BTA 6.7% Avril 2028	500	459 299,875	478 610,560	0,34%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	3 500 000,000	3 594 989,041	2,57%
Total		35 547 552,485	36 701 595,774	26,21%

Les mouvements du portefeuille-titres de SANADETT SICAV :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de SANADETT SICAV, se détaillent comme suit :

	cout d'acquisition	intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31/12	+/- valeur réalisée
Solde au 31-12-2015	118 785 663,212	3 250 502,022	71 036,204	122 107 201,438	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	4 250 000,000			4 250 000,000	
Emprunt d'Etat	46 984 250,000			46 984 250,000	
Titre OPCVM	4 766 883,400			4 766 883,400	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société					
Cession Emprunt d'Etat	-27 163 667,600			-27 163 667,600	133 932,356
Remboursement Emprunt de société et FCC	-21 518 374,000			-21 518 374,000	
Remboursement Emprunt d'Etat					
Cession Titres OPCVM	-6 838 983,394			-6 838 983,394	28 185,896
Décote /surcote Emprunt d'Etat	106 509,000			106 509,000	
Variation des intérêts courus		160 603,870		160 603,870	
Variation des plus ou moins-values latentes			-12 617,188*	-12 617,188	
Solde au 31-12-2016	119 372 280,618	3 411 105,892	58 419,016	122 841 805,526	162 118,252

*Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

a.1 les certificats de dépôt

Certificats de dépôts	Emetteur	Durée en jours	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
CD_669_01/02/17	ATB	720	5	2 500 000,000	2 624 508,334	1,87%
CD_558_29/03/17	ATB	120	4	1 970 783,464	1 978 818,010	1,41%
Total				4 470 783,464	4 603 326,344	3,29%

a.2 Prise en pension livrée

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
Prise en pension livrée 91 j	BTE	5,20%	01/03/2017	4 000 000,178	4 018 489,068	2,87%
Prise en pension livrée 100 j	BTE	5,20%	29/03/2017	2 000 028,986	2 003 784,598	1,43%
TOTAL				6 000 029,164	6 022 273,666	4,30%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016, à **6 205 606,226 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2016, à **463 334,674 Dinars** qui se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Retenue à la source achat BTA	43 526,674	34 339,203
Titres de créance échus "annuité BH 2009"	419 808,000	0,000
Total	463 334,674	34 339,203

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération à payer au gestionnaire	19 937,392	93 260,528
Rémunération à payer au dépositaire	11 800,000	11 800,000
Total	31 737,392	105 060,528

PA2- Autres créiteurs divers

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Frais de publication	300,198	400,000
Jeton de présence	12 500,000	12 500,000
Redevances CMF	13 548,228	15 806,362
Honoraires du commissaire aux comptes	31 793,390	31 210,821
Intérêts à débiter/ placements monétaires créiteurs divers	0,000	571 026,484*
	13 673,295	31 598,658
Total	71 815,111	662 542,325

*Il s'agit d'intérêts générés suite à un rachat anticipé sur un placement à terme et qui ont été débité à l'échéance soit le 30/05/2016.

Les créiteurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Retenues à la source	12 154,087	29 740,742
TCL	1 519,208	1 857,916
TOTAL	13 673,295	31 598,658

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés au courant de l'année 2016 se détaillent ainsi:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>Capital en début de l'exercice</u>		
Montant	163 088 244,872	207 068 783,334
Nombre de titres	1 565 496	1 988 084
Nombre d'actionnaires	600	588
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	186 984 743,968	268 518 378,164
Nombre de titres émis	1 794 631	2 578 088
Nombre d'actionnaires nouveaux	23	49
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	215 648 887,123	312 533 730,821
Nombre de titres rachetés	2 069 742	3 000 676
Nombre d'actionnaires sortants	93	37
<u>Autres effets s/capital</u>		
Régularisation des sommes non distribuables	-44 287,744	-22 650,193
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	162 118,252	49 965,321
Variation des plus ou moins-valeurs potentielles sur titres	93 891,813	7 499,067
<u>Capital en fin de l'exercice</u>		
Montant	134 635 824,038	163 088 244,872
Nombre de titres	1 290 385	1 565 496
Nombre d'actionnaires	530	600

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31-12-2016 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	6 501 108,312
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1 104 970,085
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	831,668
SOMMES DISTRIBUABLES	5 396 969,895

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2016	Du 01/01/2015
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Revenus des titres OPCVM	315 993,069	388 447,624
Revenus des bons de trésor assimilables	1 297 268,012	264 908,576
Revenus des obligations et FCC	4 344 318,271	5 466 026,934
TOTAL	5 957 579,352	6 119 383,134

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2016	Du 01/01/2015
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Revenus des billets de trésorerie	64 204,781	73 025,652
Revenus des certificats de dépôt	940 684,577	2 176 963,489
Revenus des placements à terme	528 033,104	1 442 790,953
Revenus des prises en pension livrée	22 244,500	41 744,352
Intérêts des comptes de dépôt	227 224,965	401 724,695
TOTAL	1 782 391,927	4 136 249,141

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2016	Du 01/01/2015
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	995 380,935	1 242 079,801
Rémunération du dépositaire	11 800,000	11 800,000
TOTAL	1 007 180,935	1 253 879,801

CH2- Autres charges

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2016	Du 01/01/2015
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	29 280,000	29 200,000
Redevance CMF	168 702,913	210 514,815
Publicité et publication	1 400,198	1 456,174
Jetons de présence	12 500,000	12 500,000
TCL	19 754,100	25 798,665
Autres	44,821	31,840
TOTAL	231 682,032	279 1,494

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,998	6,551	5,566	5,846	4,681
Charges de gestion des placements	-0,781	0,801	0,691	0,758	0,747
Revenu net des placements	5,218	5,750	4,876	5,088	3,934
Autres charges d'exploitation	-0,180	0,179	0,153	0,166	0,152
Résultat d'exploitation	5,038	5,572	4,722	4,921	3,782
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,856	-1,089	-0,377	-0,827	-0,581
Sommes distribuables de l'exercice	4,182	4,482	4,345	4,094	3,201
Régularisation du résultat d'exploitation (<i>annulation</i>)	0,856	1,089	0,377	0,827	0,581
Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,073	0,005	0,012	0,026	0,001
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,126	0,032	0,000	0,038	0,203
Plus (ou moins) values sur titres	0,199	0,037	0,012	0,064	0,204
Résultat net de l'exercice	5,237	5,608	4,735	4,985	3,986
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,198	0,037	0,012	0,064	0,204
• Régularisation du résultat non distribuable	-0,034	-0,014	0,009	0,010	-0,022
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,164	0,022	0,021	0,073	0,182
• Distribution des dividendes	4,482	4,345	4,094	3,201	3,845
Valeur liquidative	108,520	108,659	108,500	108,227	107,262

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,59%	0,59%*	0,59%*
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,13%	0,13%*	0,12%*
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,87%	4,15%	4,04%	3,83%*	3,00 %*
Actif net moyen	168 082 642,857	210 231 576,465	232 227 887,914	243 135 694,043	282 533 214 ,006

* Les pourcentages relatifs à l'exercice 2013 et l'exercice 2012 ont été modifié pour des raisons de comparabilité.

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 27 Mars 2015 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SANADETT SICAV** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	140 032 793,933 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	6 501 108,312 TND
Un résultat net de.....	6 757 118,377 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés au présent rapport ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SANADETT SICAV** » au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous attirons votre attention sur la Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « SANADETT SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 487 583,123 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2016 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 24 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

M. Mahmoud ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2016

Nous vous informons que le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisé de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours de l'exercice 2016 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016 :

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention avec la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT de l'actif net de « SANADETT SICAV » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2016 est de 995 380,935 dinars
- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de dépôt avec la banque « ATB ». En rémunération des services de dépôt, la banque « ATB » perçoit une rémunération annuelle de 11 800 dinars TTC.
- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de rémunération de compte banque avec la banque « ATB ». La rémunération des montants déposés au niveau du compte bancaire auprès de l'ATB est déterminée au taux de 2% au titre des montants déposés jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 227 224,965 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Tunis, le 24 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

M. Mahmoud ZAHAF